

NOUVEAU BAREME D'HONORAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

I/ IMMOBILIER D'HABITATION

Les honoraires affichés en euros ou en % sont exprimés TTC (toutes taxes comprises) au taux de TVA en vigueur inclus.

Ces tranches d'honoraires ne sont pas cumulatives.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon les mandats. Cette information sera précisée sur toute publicité. La base d'honoraires est le prix de vente du bien hors honoraires.

A/ Pour l'activité de location

Casarèse ne fait pas de location immobilière de biens d'habitation.

B/ Pour l'activité de transaction

Pour le département 05 => HAUTES-ALPES

Pour la vente de biens immobiliers :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 100 000 €	Forfait de 3 000 €
Supérieur à 100 001 €	3.50 %

Pour la vente de terrains

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 50 000 €	Forfait de 3 000 €
Supérieur à 50 001 €	6 %

Pour le département 35 => ILLE ET VILAINE

Pour la vente de biens immobiliers :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
Compris entre 30 001 € et 120 000 €	Forfait de 5 000 €
Supérieur à 120 001 €	4 %

Pour la vente de terrains

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 100 000 €	Forfait de 6 000 €
Supérieur à 100 001 €	8 %

Pour le département 44 => LOIRE ATLANTIQUE

Pour la vente de biens immobiliers :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
Compris entre 30 001 € à 120 000 €	Forfait de 4 000 €
Supérieur à 120 001 €	3.5%

Pour la vente de terrains

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 50 000 €	Forfait de 4 000 €
Supérieur à 50 001 €	8%

Pour le département 56 => MORBIHAN

Pour la vente de biens immobiliers :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
Compris entre 30 001 € et 120 000 €	Forfait de 5 000 €
Supérieur à 120 001 €	3,5 %

Pour la vente de terrains

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 100 000 €	Forfait de 6 000 €
Supérieur à 100 001 €	8 %

Pour le département 974 => LE RÉUNION

Pour la vente de biens immobiliers :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 80 000 €	Forfait 8000 €
Compris entre 80 001 € et 100 000 €	10%
Compris entre 100 001 € et 150 000 €	8%
Compris entre 150 001 € et 200 000 €	7%
Compris entre 200 001 € et 250 000 €	6%
Compris entre 250 001 € et 300 000 €	5%
Supérieur à 300 001€	4%

Pour la vente de terrains

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 90 000 €	Forfait 9000€
Compris entre 90 000 € et 120 000 €	9%
Compris entre 120 001 € et 150 000 €	8%
Compris entre 150 001 € et 200 000 €	7%
Compris entre 200 001 € et 250 000 €	6%
Supérieur à 250 001€	5%

Ces honoraires s'entendent hors frais de géomètre, supportés par l'agence.

Pour tous les autres départements

Pour la vente de biens immobiliers :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 30 000 €	Forfait de 3 000 €
Compris entre 30 001 € et 100 000 €	Forfait de 5 000 €
Compris entre 100 001 € et 200 000 €	5%
Compris entre 200 001 € et 300 000 €	4.50%
Compris entre 300 001 € et 899 999 €	4%
Supérieur à 900 000 €	5%

Pour la vente de terrains

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 100 000 €	Forfait de 6 000 €
Supérieur à 100 001 €	6%

Conditions générales pour l'immobilier d'habitation :

- Casarèse et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fonds, titres, effets ou valeurs de la part de ses clients à la réservation.
 - L'agent commercial mandataire n'est pas habilité à rédiger un compromis de vente ou une promesse de vente. De tels documents engagent les parties et doivent être rédigés par un notaire.
 - Nos honoraires sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
 - Nos honoraires sont directement payés à Casarèse par le notaire du débiteur prévu au contrat de mandat ou sur le compromis ou la promesse de vente contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.
-

NOUVEAU BAREME D'HONORAIRES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2017

II/ IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Réservé à tout professionnel agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. Les honoraires sont affichés HT, TVA en vigueur en sus.

Concerne la cession de fonds de commerce et/ou entreprises, droit au bail, locaux d'activité, entrepôt, locaux commerciaux, bureaux, terrains industriels ou commerciaux.

Pour le département 974 => LE RÉUNION

Pour l'activité de vente:

Prix de vente	Honoraires HT
Inférieur à 80 000 €	Forfait de 8 000 €
Supérieur à 80 001 €	10%

Sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente ou de location.

Pour l'activité de location :

30% HT du loyer annuel HT partagés entre le bailleur et le preneur

Pour tous les autres départements

Pour l'activité de vente:

Prix de vente	Honoraires HT
Inférieur à 70 000 €	Forfait de 7 000 €
Supérieur à 70 001 €	10%

Sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente ou de location.

Pour l'activité de location :

30% HT du loyer annuel HT partagés entre le bailleur et le preneur

Sauf convention contraire précisée dans le mandat de vente ou de location.

Conditions générales pour l'immobilier professionnel :

- KBLM et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fonds, titres, effets ou valeurs de la part de ses clients à la réservation.

- L'agent commercial mandataire n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engagent les parties et doivent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.

- Nos honoraires sont dus :

 Pour une cession : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire ou avocat

 Pour une location : le jour de la signature du bail commercial

- Nos honoraires sont directement payés à KBLM par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.